

---

**Séance du 05 décembre 2023**

---

**N° 67/2023**

**Tarifs 2024 des  
salles communales**

L'an deux mil vingt-trois, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

**Présents** : Lucy MOREAU, Jean-Luc CHARTIER, Virginie MARTINS, Didier DAVID, Raphaèle GONTIER, Thierry BOISSINOT, Olivier TRAVEL, Annie GUILBERT, Paul VOUHÉ, Guillaume PORCHET, Christian PINEAU, Sophia AUGER, Patrick MOULINEAU.

**Excusés avec pouvoirs** : Fabienne THORRÉE pouvoir à Virginie MARTINS, Thomas BEVILLE pouvoir à Thierry BOISSINOT, Céline PAILLAT pouvoir à Raphaèle GONTIER.

**Excusée sans pouvoir** : Isabelle PIDOUX, Sandra SAUVAGE Marine SACRÉ.

**Secrétaire de séance** : Raphaèle GONTIER.

Date de convocation : 29 novembre 2023

Date d'affichage : 6 décembre 2023

Conseillers en exercice : .....	19
Présents : .....	13
Excusés : .....	06
Pouvoirs : .....	03
Votants : .....	16

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



Transmission au contrôle de légalité le :  
Publié le :

Accusé de réception en préfecture 079-217903517-20231205-67-2023-DE Date de télétransmission : 15/12/2023 Date de réception préfecture : 15/12/2023
--

## N° 67 : Tarifs 2024 des salles communales

Le conseil vote les tarifs 2024 comme suit : Le 2<sup>ème</sup> jour de location est facturé 50 % du prix voté. Un forfait chauffage est appliqué pour toutes locations du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril.

Tarifs 2024 pour les salles communales

Salle des fêtes chemin de la Vigne		Tarifs 2024					
Demandeur	Objet de la location	Virolais	2ème jour	Total 2 jours	hors commune	2ème jour	Total 2 jours
Association	Réunion à but lucratif	444,00	222,00	666,00	577,00	288,50	865,50
	Réunion sans but lucratif	265,00	132,50	397,50	349,00	174,50	523,50
Particulier	Réunion privée	444,00	222,00	666,00	577,00	288,50	865,50
Société	Réunion privée	444,00	222,00	666,00	577,00	288,50	865,50
	Réunion à caractère commercial	555,00	277,50	832,50	693,00	346,50	1039,50
Organisme public	Réunion publique	gratuit			gratuit		
Parti politique	Réunion politique en période électorale	gratuit			gratuit		
	Réunion politique hors période électorale	265,00			349,00		
	Cuisine	111,00	55,50	166,50	116,00	58,00	174,00
	Sono	53,00			53,00		
	Vaisselle	42,00			42,00		
	Forfait chauffage du 01/11 au 30/04	32,00			32,00		

Salle de Champbertrand		Tarifs 2024					
Demandeur	Objet de la location	Virolais	2ème jour	Total 2 jours	hors commune	2ème jour	Total 2 jours
Association	Réunion à but lucratif	127,00	63,50	190,50	201,00	100,50	301,50
	Réunion sans but lucratif	gratuit			gratuit		
Particulier	Réunion privée	127,00	63,50	190,50	201,00	100,50	301,50
Société	Réunion privée	127,00	63,50	190,50	201,00	100,50	301,50
	Réunion à caractère comm	196,00	98,00	294,00	201,00	100,50	301,50
Organisme public	Réunion publique	gratuit			gratuit		
Parti politique	Réunion politique en période électorale	gratuit			gratuit		
	Réunion politique hors période électorale	127,00			201,00		
	Cuisine	42,00	21,00	63,00	45,00	22,50	67,50
	Forfait chauffage du 01/11 au 30/04	11,00			11,00		

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère et accepte les tarifs proposés ci-dessus.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance,



Raphaèle GONTIER

Le Maire,



Le Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception Mairie de Villiers-en-Picardie  
079-217903517-20231205-67-2023-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2023  
Date de réception préfecture : 15/12/2023